BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2018

90 – TERRITOIRE DE BELFORT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Ventes et cessions

520 163 023 RCS Belfort.
EUVRARD.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Chemin de Goudant, Maison des Entreprises, 90140 Bourogne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONS LE SAUNIER du 14 novembre 2024, La société EUVRARD, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Chemin de Goudant Maison des Entreprises 90140 BOUROGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 163 023 RCS BELFORT, et la société ENTREPRISE BONGLET, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 1840 Route de Besançon 39000 LONS LE SAUNIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 315 434 852 RCS LONS LE SAUNIER, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EUVRARD par la société ENTREPRISE BONGLET. La société EUVRARD ferait apport à la société ENTREPRISE BONGLET de la totalité de son actif, soit 16 338,68 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 50 179,11 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -33 840,43 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société CAREMA INVESTISSEMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 3 546 420 euros, dont le siège social est situé 1611 Route de Conliège 39570 PERRIGNY, immatriculée sous le numéro 814 266 912 RCS LONS LE SAUNIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EUVRARD depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ENTREPRISE BONGLET. La société EUVRARD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Conformément à l'article L. 236-9 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT pour la société EUVRARD en date 21/11/2024, - au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER pour la société ENTREPRISE BONGLET en date du 21/11/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..